



## Article abîmé

-----  
Par liho

Bonjour,

Nous sommes dans une situation un peu particulière.

Nous avons acheté une maison et faisons des travaux depuis le mois d'avril. Nous emménageons à la fin de la semaine.

Nous avons commandé pour la cuisine un piano de cuisson qui nous a été livré le 19 juillet. Nous avons juste ouvert le dessus pour voir si tout avait l'air en ordre, le carton extérieur semblait en bon état. La maison étant entièrement en travaux, nous l'avons laissé dans son carton.

Ouvert aujourd'hui, nous avons constaté que le piano a été très abîmé sur un côté.

Il semble que le problème ne soit pas dû au transport, le carton extérieur tout comme les protections intérieur ne sont pas abîmés. La "carrosserie" est enfoncée et la peinture arrachée alors que rien dans le carton n'a pu racler la peinture de cette manière.

Le choc a impacté toute la structure puisqu'en y regardant plus attentivement, on peut trouver des déformations jusque de l'autre côté du piano !

Question, sachant que la livraison a été faite il y a plus d'un mois, que l'on ne l'a pas déballée entièrement à la livraison et que le choc visible n'est certainement pas du au transport, quel sont nos chances de recours ?

Le site vendeur nous renvoie au fabricant (trop tard pour les contacter aujourd'hui). Le piano a une valeur de 3500€, je ne me vois pas le mettre à la poubelle sans recours